



Département de Seine Maritime  
Arrondissement du Havre  
Commune de Lillebonne

## **DECISION**

DEC/CCAS/7.10/004/2026

**OBJET : CESSATION DE LA RÉGIE  
RÉGIE DE RECETTES SERVICE ACTION SOCIALE  
RÉGIE N°L160**

Président du C.C.A.S – Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne,

Vu la délibération en date du 29 avril 2026 par laquelle le Conseil d'administration du C.C.A.S autorise le Président à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (alinéa 7),

Vu la décision de régie recettes DEC 50/2019 instituant une régie recettes pour le service action sociale.

Vu l'avis conforme de Madame la responsable du SGC assignataire de LILLEBONNE en date du 22/05/2026.

**Service de gestion comptable  
de Lillebonne**  
1, rue Fontaine l'Hermite  
BP 35  
76170 LILLEBONNE  
Tél : 02 35 38 06 74

### **DECIDE**

**Article 1** : De mettre fin à la régie de recettes à compter de ce jour et de la clôturer après enregistrement des dernières opérations,

**Article 2** : De charger le Président et Madame la responsable du SGC de Lillebonne chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à LILLEBONNE, le 26/05/2026

Président du C.C.A.S – Pôle des Solidarités

Patrick CIBOIS

